



DÉCISION N° DEC-III.2/112-VI /2020

**PORTANT ADOPTION DU GUIDE SUR LES LIGNES DIRECTRICES
À L'INTENTION DES CONSOMMATEURS POUR UNE
CONSERVATION OPTIMALE DES HUILES D'OLIVE ET DES
HUILES DE GRIGNONS D'OLIVE**

LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

Vu l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table et en particulier son article premier « Objectifs de l'Accord », en matière de normalisation et de recherche, concernant l'uniformisation des législations nationales et internationales, et dans le domaine de l'évaluation organoleptique ;

Vu la recommandation formulée par le Comité de chimie oléicole et d'élaboration des normes à l'occasion de sa 8^e réunion, tenue dans le cadre de la 112^e session du Conseil ;

Vu la nécessité de disposer d'un Guide sur les lignes directrices à l'intention des consommateurs pour une conservation optimale des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive ;

Considérant le point 10 de la norme commerciale du COI ;

Considérant la demande du Comité consultatif ;

Considérant la recommandation unanime formulée par les experts en organoleptique ;

Considérant la proposition présentée par le Comité de chimie et normalisation ;

DÉCIDE

D'adopter le « Guide sur les lignes directrices à l'intention des consommateurs pour une conservation optimale des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive » joint à la présente Décision et de recommander aux Membres de promouvoir son application.

Madrid (Espagne), le 27 Novembre 2020